

Département de la Somme

-----  
Arrondissement d'AMIENS

-----  
Communauté de Communes  
Nièvre et Somme  
1, allée des quarante  
Parc d'Activités des Hauts du  
Val de Nièvre – BP 30214  
80420 FLIXECOURT

-----  
Tél : 03.22.39.40.40

OBJET :

Avenant n°5 au contrat  
d'affermage pour la gestion du  
centre aquatique  
intercommunal

-----  
Date de convocation :  
17 octobre 2024

Date de séance :  
23 octobre 2024

Date d'affichage :  
29 octobre 2024

-----  
Membres en exercice : 55

Membres présents : 37

Membres votants : 38

-----  
Jours et heures d'ouverture :  
du lundi au jeudi  
de 8h30 à 12h00  
de 13h30 à 17h00  
du vendredi de 8h30 à 12h00

N° 138/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois octobre, le Conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni en Salle communale à la Mairie de Saint Sauveur, sous la présidence de Monsieur René LOGNON.

Etaients présents :

Mmes BENEDINI, DUFRENOY, LEPOIX, DIRUY, ROUSSEL,  
SOUILLARD, DE ALMEDIA, MINET, LICOUR, LEMAIRE, CERNEY,  
ALEXANDRE,

Mrs LEITAO, DE LIMERVILLE, HERBETTE, MOREL, FOURCROY,  
DELASSUS, POISSON, DELFOSSE, GAILLARD, LOGNON,  
DELAFOSSSE, MAUGER, BEC, FRANCOIS, WALIGORA, OLIVIER,  
DELVILLE, BELLAREDJ, HENRY, PARMENTIER, CARLE, DELATTRE,  
BOULARD, DUCROTOY, GROSSEL,

Etaients absents, excusés :

Mmes CHEVALIER, LEBRUN, CAPRON,  
Mrs PINCHON, VIGNON, ALEXANDRE, LEULIER, MARECHAL,  
GUILLOT, COLOMBEL, CARPENTIER, MADANI-BUTIN, BLAIZEL,  
TIRMARCHE, LOUETTE, BOULLET, LEBLANC D, LEBLANC JM.

Mme LEBRUN donne pouvoir à M GAILLARD

Secrétaire de séance : M. HERBETTE

\*\*\*\*\*

La séance étant ouverte,

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes,

**Vu** la délibération n°2/2020 du 14 Janvier 2020 approuvant le choix du délégataire et la convention d'affermage,

**Vu** l'avis favorable de la commission de suivi financier du contrat d'affermage du centre aquatique intercommunal en date du 9 Octobre 2024,

Considérant qu'il y a lieu de passer un cinquième avenant au contrat d'affermage pour la gestion du centre aquatique intercommunal.

**Exposé des motifs :**

La délégation de service public du centre aquatique AQUANES a été conclue pour une durée de 5 années. Pour diverses raisons ayant compliqué son démarrage (retard construction et exploitation dans un contexte de crise sanitaire), le début de l'affermage n'est intervenu qu'à partir du 18/11/2020, portant l'échéance au 17/11/2025 par application mécanique des dispositions contractuelles.

Pour simplifier la gestion administrative, comptable et technique de la gestion de ce contrat et de son échéance, il est proposé de prolonger de 44j le contrat par voie d'avenant, portant son échéance au 31/12/2025.

Cette disposition entraîne une augmentation de 2,4% du CA prévisionnel de la DSP.

L'avenant constate également la baisse de l'indice de révision 2025 par rapport à 2024 et en précise les conséquences financières.

Après exposé des motifs de la prolongation, le conseil communautaire à l'unanimité :

- ACTE la prolongation de la délégation de service public du centre aquatique au 31/12/2025.
- ACTE la définition d'un indice de révision de 1,2200 au titre de l'année 2025.
- AUTORISE le Président à signer l'avenant n°5 au contrat d'affermage et le charge de toutes les modalités d'enregistrement et de mise en œuvre de ce dernier.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an indiqués ci-dessus.



Pour extrait conforme,  
Le Président.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 28 octobre 2024 et de sa publication le 29 octobre 2024.

